

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE TROUVILLE SUR MER**

**FG/IS CA du 29/06/ 2023**

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES**

**CONTRATS DE LOUAGE – LA ROSERAIE**

Vu les dispositions de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président,

Vu les dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la convention de gestion et de mise à disposition de la résidence autonomie et de la Villa « la Roseraie » du 20 juillet 2018, délibérée lors du conseil d'Administration du 12 juillet 2018,

Vu la délégation accordée par le Conseil d'Administration à la Présidente par délibération en date du 29 juillet 2020 pour la « conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

La Présidente informe des différents mouvements de locataires à la résidence autonomie « La Roseraie » :

<b>LISTE DES LOCATAIRES ENTRANT DU 01 01 2023 au 31 03 2023</b>			
<b>N° Apt.</b>	<b>NOUVEAU LOCATAIRE</b>	<b>DATE</b>	<b>LOCATAIRE SORTANT</b>
302	MORELLE PIERRE PASCAL	15/02/2022	MINOT Cécile